

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2009

Excusés : Ms BILLY, BONNIN, SECHET, BARRE, DUGUE, THAREAU, MOUSSEAU.

Etaient présents : Mes ROCHER, BRIERE, TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, HORREAU, MARTIN, Ms CHOUTEAU, GUEGNARD, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENOU, MILLET, DUVEAU, COCHARD, DAVY, PERDRIEAU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, DOLBOIS, VACHER, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS, GAUTIER

Sous la présidence de Michel PIRON

Etude enfance : Présentation des axes de développement

Monsieur LE BARS indique que le Bureau d'Etudes CERISE a présenté lors du comité technique et du comité de pilotage les axes de développement relatifs à l'étude enfance-petite enfance menée depuis décembre 2008. Ces axes de développement ont également été présentés au Bureau.

Ils portent sur les points suivants :

- **les modes de garde occasionnels et réguliers** :

- pérennisation des haltes-garderies,
- création de deux micro-crèches sur les pôles St Lambert du Lattay/Beaulieu sur Layon/Mozé sur Louet et Martigné-Briand/Notre Dame d'Allençon/Aubigné sur Layon
- conventionnement avec les structures de Murs-Erigné et Brissac-Quincé
- pérennisation du rôle du RAM

- **les horaires atypiques**

- favoriser l'accueil à domicile pour lever les freins à l'emploi

- **l'accueil de loisirs**

- consolider et accompagner l'existant par une harmonisation de l'offre
- pérenniser les accueils de loisirs avec les opérateurs actuels

- **les 11-14 ans**

- actions passerelles en sous ensembles territoriaux

- **le pilotage**

- affirmation du rôle de pilote de la commission des affaires sociales

Monsieur LE BARS indique que les priorités doivent être déterminées et que la commission sociale se réunit à ce sujet au mois de juillet. Des éléments complémentaires seront demandés au Bureau d'Etudes pour l'aide à la décision.

Il ajoute que les nouveaux services qui seront mis en place devront faire l'objet de marchés publics en ce qui concerne leur gestion.

Il précise le calendrier :

- choix des orientations en octobre
- dépôt des actions nouvelles pour le contrat enfance jeunesse avant le 15 octobre.

Monsieur PIRON souligne que la micro-crèche est une solution très souple et évolutive.

Anjou Actiparc du Layon : attribution de la convention de mandat¹

Monsieur PIRON rappelle que pour permettre l'éligibilité à la Dotation de Développement Rural pour l'Anjou Actiparc du Layon, une convention de mandat doit être passée avec un opérateur. En effet, la concession d'aménagement ne permet plus d'obtenir cette subvention.

Par conséquent une consultation a été lancée en juin pour cette mission de mandat pour la réalisation de la suite des travaux de l'Anjou Actiparc.

Une seule entreprise s'est portée candidate : LA SODEMEL.

Au regard des critères de consultation, la réponse répond à ce qu'attend la Communauté de Communes :

-Pertinence de la note méthodologique (qualité des moyens mis en œuvre pour l'exécution de la mission, méthodologie de travail, organisation, proximité) : 70%

-Cohérence économique de la proposition (coûts d'intervention, temps passé) : 30%

La proposition de rémunération est de 107 095.82€ TTC soit 5.55%.

Dans la concession d'aménagement, la rémunération est équivalente.

Centre Social Intercommunal des Coteaux du Layon : convention de partenariat

Monsieur LE BARS indique que dans la continuité du contrat de projet, le Centre Social a proposé de signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes pour fixer clairement les relations entre les deux structures tant au niveau financier qu'au niveau de l'évaluation des actions. 2 réunions de travail avec le Centre Social ont permis de constituer cette convention et l'évaluation des actions.

Cette convention porte sur 4 points :

- ❶ Le contrat de projet : rappel des orientations de la Communauté de Communes, engagements financiers (règles d'évolution de la subvention), « Toute nouvelle action du Centre Social n'engage pas financièrement la Communauté de Communes ni pendant la durée de la convention ni ultérieurement »
- ❷ Le contrat enfance-jeunesse : rappel de la délégation au Centre Social (RAM, Animation jeunesse, coordination de ces deux actions), engagements financiers (règles d'évolution de la subvention), durée de l'engagement (jusqu'à la signature du prochain CEJ)
- ❸ La halte-garderie de l'Orangerie : rappel de la règle de financement, précision sur la gestion pluriannuelle des résultats « positifs ».
- ❹ Le suivi et l'évaluation : liberté de gestion du personnel par le Centre Social, création d'un comité de suivi composé de 5 membres du Centre Social, de 5 membres de la commission des affaires sociales, des partenaires institutionnels et des directions des deux structures.

Salle multisports du Layon : Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre

Monsieur PIRON indique que le contrat de maîtrise d'œuvre avec MURAIL ARCHITECTURES a été signé en novembre 2007. Le contrat prenait en compte le chiffrage réalisé par le CAUE au moment du concours d'architecture soit 2 300 000€HT.

¹ La délibération n'a pu être prise car pour signer la convention de mandat, la Communauté de Communes doit être propriétaire des terrains, une cession à l'euro symbolique est proposée par la SODEMEL. La délibération pour la cession et l'attribution de la convention de mandat sera prise au mois de septembre.

Il convient d'actualiser le montant des honoraires pour tenir compte du montant estimatif au niveau de l'APD comme le précise le contrat de maîtrise d'œuvre.

Il ajoute qu'un autre avenant tiendra compte du résultat de l'appel d'offres mais que le lot 6 n'étant pas attribué, il propose de reporter la décision au prochain conseil communautaire.

Monsieur BODINEAU signale que le début des travaux interviendra mi-septembre mais que les travaux de terrassement sont programmés pour un démarrage le 24 août.

Il précise que le Conseil Régional diffusera prochainement une lettre CTU dans laquelle figurera un article sur la salle.

Zone du Léard II : Déclaration préalable et travaux de terrassement

Monsieur LE BARS rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la zone du Léard II, une déclaration préalable est nécessaire pour la viabilisation de 4 parcelles.

Ces quatre parcelles ont des surfaces respectives de 2161m², 2178m², 1454m² et 4564m².

La Communauté de Communes n'ayant plus de parcelles disponibles, cette déclaration préalable va permettre de les libérer rapidement. Pour libérer ces parcelles, il est également indispensable de procéder à des travaux de terrassement pour remettre à niveau les 3 terrains et la future voirie d'accès à la RD.

Une consultation devra être lancée en ce sens (estimation : 169 000€ HT) pour une attribution avant l'automne.

Bibliothèque : règlement de la carte unique

Monsieur NORMANDIN indique que la Commission Bibliothèque propose un règlement de la carte unique. Cette carte unique permet à un usager, inscrit dans une bibliothèque, d'accéder aux fonds de toutes les bibliothèques partenaires sans coût supplémentaire.

Elle serait mise en place à compter du 1^{er} septembre 2009.

Elle concerne les bibliothèques informatisées (Beaulieu-sur-Layon, Chavagnes-les-Eaux, Faye d'Anjou, Martigné-Briand, Mozé-sur-Louet, Rablay-sur-Layon, Saint-Lambert-du-Lattay, Thouarcé).

Chaque structure conserve ses tarifs et reste propriétaire de ses fonds documentaires.

D'une façon générale, ce sont les usagers qui se déplacent et non les documents.

Le règlement est proposé à chaque commune et association gestionnaire. En cas de refus, la carte unique ne sera pas effective dans l'établissement concerné.

Il précise que les communes de Martigné-Briand, Mozé sur Louet et Beaulieu sur Layon ont déjà approuvé le règlement. Il souligne qu'une évaluation sera réalisée dans un an.

Monsieur PIRON interroge Monsieur NORMANDIN sur le logiciel permettant la mise en réseau. Monsieur NORMANDIN répond que 98% des problèmes sont résolus.

Il ajoute que le recrutement du bibliothécaire contractuel, qui assurera la catalogage, interviendra en septembre.

Fonds de concours Aubigné sur Layon

Monsieur PIRON rappelle que comme il en avait été convenu en 2008, un fonds de concours est octroyé à la Commune d'Aubigné sur Layon pour un montant de 7000€.

Ce fonds de concours était destiné à participer au financement du concours européen des villages fleuris.

Virement de crédits

Monsieur PIRON signale qu'au sein du budget annexe des ateliers relais de la Zone du Léard il convient de procéder à un virement de crédits.

Ce virement prend en compte l'assurance des ateliers relais A, B et C qui n'avait pas été budgétée ainsi que les impôts indirects.

Le virement de crédits est le suivant :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 616 - Primes d'assurances		1 361
D 6353 - Impôts indirects		3810
D 66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5171	

Rapport 2008 du SMITOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur PIRON indique que, comme chaque année, le SMITOM du Sud Saumurois nous sollicite pour l'approbation du rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il souligne le sérieux du travail effectué par Madame ONILLON.

Il ajoute que le SMITOM interroge également la Communauté de Communes sur l'éventualité de la mise en place de la collecte du papier par une Association Intermédiaire d'Insertion toutes les 4 semaines contre une fois tous les 15 jours actuellement.

Ce système est expérimenté depuis plus d'un an par la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon.

Monsieur CLEMOT rappelle que la commission ordures ménagères s'est réunie à ce sujet pour évaluer les avantages et les inconvénients de cette modification du service :

<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Impacts sociaux	
Maintien du nombre de personnes mobilisées pour la collecte (2 ripeurs au lieu d'un seul pour une collecte par quinzaine)	Apprentissage des tournées plus long
Acceptation de la nouvelle fréquence par les usagers du service	Collecte plus physique (compensée par la présence de deux ripeurs)
Impacts environnementaux	
Pollution moindre due à la collecte réduite (rejets des véhicules)	En cas d'oubli de dépôt répétitif, possible démotivation du geste du tri et risque de retour du papier dans les ordures ménagères
Incitation à une démarche de réduction des déchets (autocollants STOP PUB)	Retour à des pratiques de brûlage
Impacts financiers	
Diminution des frais proportionnels et des coûts à l'habitant	Fourniture d'une caissette supplémentaire
	Opération qui semble être sensiblement déficitaire à l'AIED

Monsieur PIRON confirme l'augmentation prévisible de la redevance en 2010 et 2011 du fait notamment du rattrapage financier qu'a effectué le SMITOM avec le recensement (+ 80 000€ en 2008).

Adhésion de nouveaux membres au SIEML pour l'éclairage public

Monsieur PIRON informe les conseillers que lors du dernier Comité Syndical du SIEML, les membres présents ont accepté le principe de l'adhésion de nouvelles communautés de communes, au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public :

- la Communauté de Communes du Vihierois Haut Layon
- la Communauté de Communes du canton de Champtoceaux

Questions diverses

Remboursement utilisation du matériel par la commune de Martigné-Briand

La Commune de Martigné-Briand a sollicité l'utilisation de la roto faucheuse de la voirie 3 communes.

La durée d'utilisation est de 8 heures auxquelles on applique un tarif horaire de 11.81€.

Le remboursement à la Communauté de Communes sera donc de 94.48€.

Musée de la Vigne et du Vin :

Monsieur PIRON informe les conseillers qu'une réunion s'est déroulée le 3 juillet avec le Musée pour faire le bilan de l'étude PV2D.

Il indique qu'il a rappelé la nécessité de pérenniser le Musée mais en lui fixant des objectifs raisonnables. Une fréquentation qui irait jusqu'à 8 000 voire 10 000 visiteurs serait raisonnable.

Le dégagement de recettes nouvelles apparaît essentiel pour l'Association. Aussi, Monsieur CESBRON et le Bureau de l'Association sollicitent l'aménagement de la salle de l'imaginaire en salle de réception. Le montant des travaux estimé est de 71 000€ HT (électricité, isolation, revêtement de sol, création d'un office et de WC). Cela permettrait d'accueillir des animations ou des réunions. Les prochaines étapes du projet sont les suivantes : choix d'un architecte, programme des travaux, demandes de subvention.

Il ajoute qu'il n'acceptera pas de charges de fonctionnement supplémentaires suite à cet aménagement. Il prend pour exemple les Maisons du Vin qui sont déficitaires.

Monsieur MILLET demande ce que la profession pense de ce projet. Monsieur PIRON rappelle que les professionnels n'ont pas souhaité s'engager dans un projet or celui proposé par PV2D n'était envisageable qu'avec leur soutien (exemple de Sancerre : projet soutenu à 70% par les professionnels). Par ailleurs, la subvention de fonctionnement qu'ils octroient à l'Association n'est pas assurée pour les années à venir.

Pays de Loire en Layon :

Monsieur PIRON indique que le dernier comité syndical s'est penché sur les fonds du Prêt Anjou Initiative (PAI). Face à la demande importante des entreprises et face au contexte économique, il serait envisageable de passer de 20 prêts à 30 prêts par an.

Pour cela, il faut assurer un besoin complémentaire de PAI de 85000€ à 90000€ supplémentaires.

Par conséquent, il a été proposé au comité syndical de fixer des critères d'éligibilité plus restrictifs pour accéder à ce prêt. A ce titre, il est proposé qu'un groupe de travail d'élus soit constitué pour fixer ces critères. Un élu titulaire et un élu suppléant sont nécessaires. Messieurs DAVY et POURCHER sont intéressés.

Parmi les autres possibilités pour abonder le fonds, le comité syndical a validé l'arrêt du fonds Loire en Layon Développement qui aidait les entreprises créées depuis plus de 3 ans et qui est peu utilisé soit un abondement de PAI de 37 750€.

L'autre choix validé est l'intégration du dispositif NACRE (prêt d'honneur de l'Etat) qui permettrait de bénéficier d'un fonds de 39 000€ supplémentaires.

Tourisme : demande de subvention pour le balisage de chemins, un panneau point de départ et un éco-compteur

Monsieur PIRON donne lecture du plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Panneau point de départ	790	876.58	Conseil général (50%)	3908.50
Balisage	995	995	FCTVA	1406.67
Eco-compteur	6 032	7 214.27	Communauté de communes	3563.88
			Thouarcé (balisage 7km) 30%	18.12
			Chavagnes (balisage 13kms) 30%	33.66
			Martigné-Briand (balisage 19.8kms) 30%	51.26
			Faveraye (panneau) 30%	103.76
TOTAL	7817	9085.85	TOTAL	9085.85

Les élus s'interrogent sur l'intérêt de compter les passages sur les chemins de randonnées. Ils s'interrogent également sur la lisibilité du plan de financement.

Monsieur PIRON propose de reporter cette question au prochain conseil communautaire pour fournir un complément d'information.

Concours intercommunal de boule de fort :

Monsieur PIRON propose la prise en charge des factures du concours intercommunal de boule de fort à hauteur de 400€

Il ajoute que les dates à retenir sont les suivantes :

- Eliminatoires les 30 et 31 octobre
- Pré-finales le 6 novembre
- Demi-finales le 7 novembre

Rallye de vieilles voitures

Monsieur MENARD indique qu'un rallye de vieilles voitures est organisé sur le territoire et que les organisateurs ont demandé à utiliser le circuit de la boucle Layon Aubance.

Monsieur PIRON rappelle que l'entretien de ces chemins est assuré par les communes et que leur utilisation est strictement réservée aux piétons et aux vélos.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré.

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes et le Centre Social et Culturel Intercommunal des Coteaux du Layon.

AUTORISE le Président à signer cette convention.

ACCEPTE le dépôt d'une déclaration préalable pour la zone du Léard II

AUTORISE le Président à signer la déclaration préalable.

ACCEPTE le lancement de la consultation pour les travaux de terrassement et d'évacuation des déblais dans la zone du Léard II

AUTORISE le Président à lancer la consultation.

APPROUVE la mise en place de la carte unique à compter du 1^{er} septembre 2009.

APPROUVE le règlement de la carte unique

DECIDE d'accorder un fonds de concours de 7 000 € à la Commune d'Aubigné sur Layon pour les travaux d'investissement susvisés.

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public annuel d'élimination des déchets année 2008

APPROUVE le principe du passage à la collecte du papier toutes les quatre semaines au lieu d'une collecte par quinzaine à compter du 1^{er} janvier 2010

DONNE UN AVIS FAVORABLE au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public à l'adhésion :

- de la Communauté de Communes du Vihierois Haut Layon
- de la Communauté de Communes du canton de Champtoceaux

SOLLICITE le remboursement par la Commune de Martigné-Briand de la somme de 94.48€ pour l'utilisation de la roto faucheuse de la voirie 3 communes.

APPROUVE le principe de l'aménagement de la salle de l'Imaginaire au Musée de la Vigne et du Vin

DESIGNE Monsieur Colin DAVY, en tant que titulaire et Monsieur François POURCHER en tant que suppléant pour le groupe de travail PAI.